

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 mars 2020

Délibération n°2020-04 portant adoption du numerus clausus normaliens étudiants promotion 2020

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 140 le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements sciences et lettres pour la rentrée 2020.

Nombre de membres en exercice : 26

| | |
|------------------|-------------------|
| Présents : 13 | Pour : 19 |
| Procurations : 9 | Contre : 2 |
| Votants : 22 | Abstention(s) : 1 |

Fait à Paris, le 13 mars 2020

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

Mise en ligne le : 13 mars 2020